COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2019

AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DELBREIL

Suite à la réhabilitation du 62 rue Delbreil, angle de la rue Albert Camus, l'assemblée vote la réfection d'une partie du trottoir attenante à ce logement et actuellement en très mauvais état, pour un montant estimé à 478,54 € répartis pour moitié entre la commune et l'agglomération dans le cadre des fonds de concours.

AMENAGEMENT DE BORDURES AVENUE LEON JOUHAUX

Suite aux fréquentes inondations dont sont victimes les habitants du 16 avenue Jouhaux (giratoire), le conseil décide un aménagement de bordures à cet endroit dans le cadre du schéma de mutualisation avec l'agglomération qui réalisera les travaux pour un coût estimé à 422,26 €, pris en charge par la commune.

PRE FLEURI

Suite à un désistement pour le dernier lot, l'assemblée abroge la délibération correspondante et mandate le maire pour signer avec un nouvel acheteur, de Maubeuge, pour le montant voté par l'assemblée, à savoir 30 180 € TTC.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (6-16 ans) DE FEVRIER

Le conseil décide de reconduire les tarifs des vacances de la Toussaint 2019 pour le centre de loisirs des vacances d'hiver qui se déroulera du 17 au 28 février 2020.

AVANCEMENT DE GRADE

Deux agents des ateliers, actuellement adjoints techniques, remplissant les conditions d'ancienneté pour prétendre au grade d'adjoint technique principal 2^e classe, le conseil donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique principal puisqu'un poste équivalent se libère fin décembre.

Le conseil vote la suppression concomitante de deux postes d'adjoints techniques.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Sur proposition de Monsieur LAVIELLE, adjoint aux finances, le conseil vote le transfert de 21 000 € du compte 6615 au compte 60613 et 7000 € du compte 6615 au compte 6068.

SUBVENTION CCAS

Le conseil vote une subvention annuelle de 16 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

CONVENTION ILLUMINATIONS DE NOEL

Le conseil mandate le maire pour signer la convention avec la communauté d'agglomération relative à l'utilisation de ses supports.

RECENSEMENT 2020

Dans le cadre du recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, le conseil décide :

- de nommer Monsieur Stéphane DRIGUET comme coordonnateur communal
- de recruter huit agents recenseurs (dont deux suppléants) pour les 1300 logements de la commune.
- de fixer la rémunération des agents recenseurs sur une base tarifaire encourageant le recensement par internet :
- * Participation formations : 50 € par séance (deux séances) / * Tournée de reconnaissance : 60€ /* Feuille logement : 1,50€ / *Bulletin individuel : 0,75€ / Dossier d'adresse collective : 1,50€ / Fiche de logement non enquêté : 0,50€ / * Prime de 40 € pour une part égale ou supérieure à 55 % pour les procédures par internet.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION

Suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de prendre la compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants, permettant notamment le développement des circuits courts et / ou des circuits de proximité sur le territoire », et sur la base d'un échange avec l'agglomération précisant que l'équipement structurant évoqué faisait référence à une éventuelle « cuisine centrale », une majorité du conseil estime ne pas avoir d'informations suffisantes et décide de s'abstenir.